

Commune, régie production énergie photovoltaïque et Centre communal d'action sociale

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Les comptes administratifs 2023 et les budgets primitifs 2024 ont été votés respectivement les 08 avril 2024 pour le budget principal et le budget annexe de la Commune et le 09 avril 2024 pour le Centre communal d'action sociale. Les documents budgétaires sont disponibles au secrétariat de la mairie.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

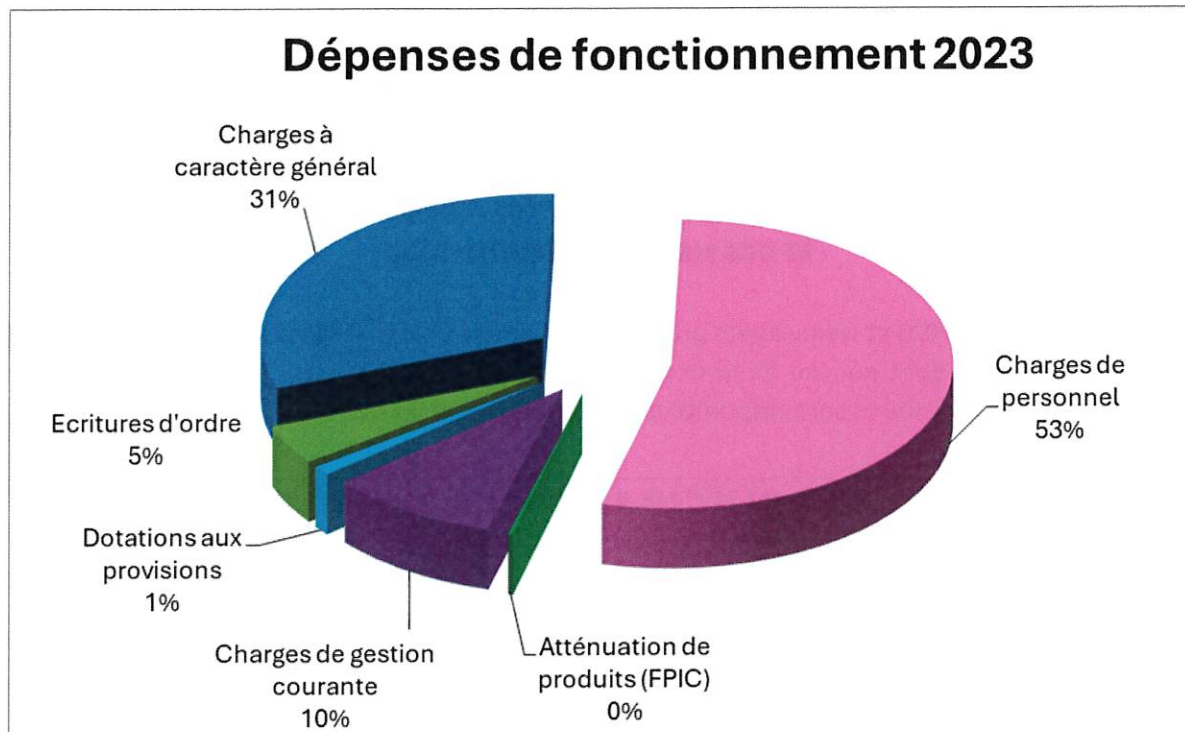
I. La section de fonctionnement

a) Le compte administratif 2023

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

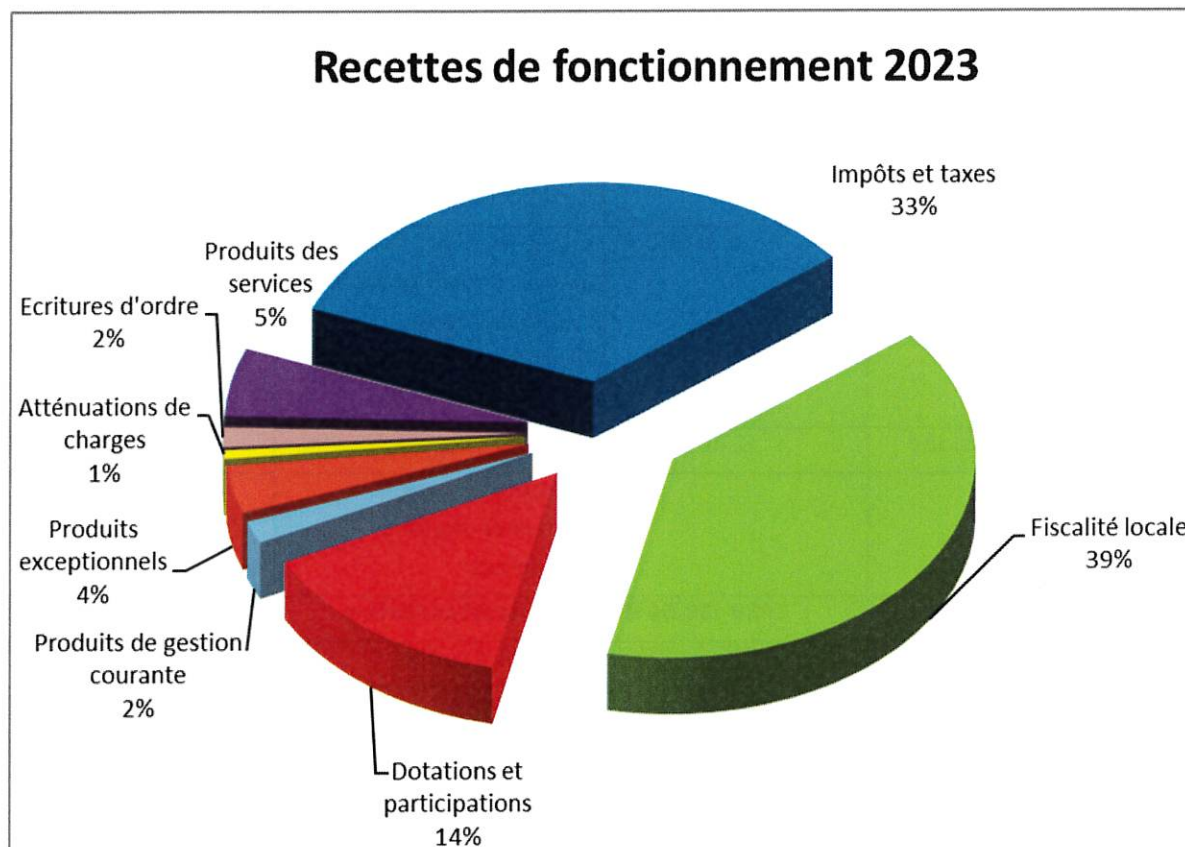
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Dépenses courantes	371 174.69 €	Excédent reporté 2022	277 750.93 €
Dépenses de personnel	635 780.48 €	Recettes des services	62 364.83 €
Autres dépenses de gestion courante	116 451.39 €	Impôts et taxes	378 739.26 €
Dépenses financières	0.00 €	Fiscalité directe	444 115.00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Dotations et participations	161 760.56 €
Autres dépenses (FPIC)	3 324.00 €	Autres recettes de gestion courante (licence IV et loyers des commerces des Romarins)	20 427.55 €
Dotations aux provisions	12 400.00 €	Recettes exceptionnelles	44 047.00 €
		Remboursement assurance risques statutaires	7 582.88 €
Total dépenses réelles	1 139 130.56 €	Total recettes réelles	1 396 788.01 €
Ecritures d'ordre	52 634.85 €	Ecritures d'ordre	18 183.55 €
Total général	1 191 765.41 €	Total général	1 414 971.56 €
		Résultat cumulé 2023	+ 223 206.15 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien, la maintenance et la consommation en fluides des bâtiments communaux, les achats de fournitures diverses, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les crédits scolaires, etc.



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, redevances d'occupation du domaine public, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses recettes.

Les impôts et taxes représentent plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.



Avec le résultat reporté de 2022, la section de fonctionnement présente donc en 2022 un **résultat excédentaire de 223 206.15 €.**

b) Le budget primitif 2024

Affectation des résultats: dans sa séance du 09 avril 2024, le Conseil municipal a décidé de conserver en fonctionnement (compte 002) la somme de 223 206.15 €.

Face à la flambée du taux d'inflation et à la hausse des charges de personnel constatés en 2023 conjugués à la baisse des concours de l'Etat en fonctionnement, le Conseil municipal a décidé de revenir au taux de foncier bâti d'avant la crise sanitaire et a voté les taux suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits 2024
Foncier bâti	1 630 000	Taux communal de 21.01% + taux départemental de 20.70%	679 873 €
Contribution du coefficient correcteur			- 145 716 €
Montant corrigé		41.71%	534 157 €
Foncier non bâti	19 100	40.33 %	7 703 €
Habitation résidences secondaires	60 900	10.52%	6 407 €
Total			548 267 €

Les crédits scolaires ont été votés à l'identique de 2023 représentant ainsi un total de près de 9 700 € pour un nombre estimé à 100 élèves en septembre 2024. Ces crédits sont réservés à l'achat de fournitures scolaires, de jouets éducatifs, à l'organisation de sorties pédagogiques et aux cours de natation.

De plus, le Conseil municipal a renouvelé deux dotations supplémentaires pour l'achat du papier en raison de la forte augmentation des prix (500 €) et des livres en anglais (150 €).

Enfin, une participation municipale estimée à 6 000 € sera également versée en contrepartie d'un séjour en classe découverte organisé par le groupe scolaire en octobre 2024.

Concernant les subventions aux associations, 34 000 € de crédits ont été inscrits au budget afin de pouvoir contribuer à leur fonctionnement :

- Association française des sclérosés en plaque : 200.00 €
- Association Bienvenue à la Ferme : 400.00 €
- Association départementale des restaurants et des relais du cœur : 1 000.00 €
- Association des donateurs de sang bénévoles d'Aiglun – Mallemoisson : 600.00 €
- Association dignoise des combattants et victimes de guerre : 100.00 €
- Comité départemental de la prévention routière : 350.00 €
- Groupement de développement agricole des Duyes et Bléone : 50.00 €
- Association La Ligue contre le Cancer : 600.00 €
- Association La Croix Rouge française : 600.00 €
- Les Amis du Vieil Aiglun : 1 800.00 €
- Association locale ADMR Duyes-Bléone : 500.00 €
- Association les Gais Lurons : 600.00 €
- Duyes et Bléone Trail : 300.00 €
- Union sportive et culturelle d'Aiglun, 04510 Aiglun : 19 800 €
- Far West Country Dance : 500 €
- Instant pour Soi Hospitaliers du 04 : 500 €

D'autres demandes pourront être examinées lors d'une prochaine séance du Conseil, toutes les associations n'ayant pu réunir leur assemblée générale à ce jour. Pour rappel, les subventions ne sont versées qu'à la condition que toutes les pièces requises soient fournies.

Concernant le Centre communal d'action sociale, 7 849 € de subvention du budget principal viendront abonder le budget 2024 du CCAS pour organiser les actions seniors notamment.

Enfin, la Commune poursuivant la programmation de différents événements culturels (théâtre, concerts, conférences, etc.), 15 000 € de crédits ont été maintenus cette année.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Dépenses courantes	516 000 €	Excédent reporté	223 206 €
Dépenses de personnel	715 900 €	Recettes des services	61 003 €
Autres dépenses de gestion courante	147 100 €	Impôts et taxes	884 600 €
Autres dépenses	7 000 €	Dotations et participations	153 041 €
		Produits de gestion courante	21 400 €
		Recettes exceptionnelles	27 750 €
Total dépenses réelles	1 386 000 €	Total recettes réelles	1 371 000 €
Ecritures d'ordre	0 €	Ecritures d'ordre	
		Travaux en régie	15 000 €
Total général	1 386 000 €	Total général	1 386 000 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des projets en cours de développement.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions de l'Etat pour la création d'une aire de jeux). L'excédent de fonctionnement reporté et affecté en investissement, le résultat d'investissement reporté, le solde des restes à réaliser et le virement de la section de fonctionnement viennent également alimenter les recettes.

a) Le compte administratif 2023

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Immobilisations corporelles : mobilier, véhicules, équipements, travaux de voirie, etc.	501 689.05 €	FCTVA	73 419.22 €
Immobilisations incorporelles : études, logiciels, licences, etc.	50 980.48 €	Taxe aménagement	9 469.14 €
Travaux en cours	37 234.50 €	Mise en réserve	326 388.00 €
		Subventions d'équipements perçues	588 232.02 €
Total dépenses réelles	599 904.03 €	Total recettes réelles	997 508.38 €
Écritures d'ordre (travaux enfouissement réseaux et cession broyeur)	18 183.55 €	Écritures d'ordre	52 634.85 €
Total général	618 087.58 €	Total général	1 050 143.23 €
		Résultat	+ 432 055.65 €

Le résultat de l'exercice 2023 de la section d'investissement est donc positif (+ 432 055.65€). Ajouté au résultat reporté des exercices précédents, il s'élève à 3 597 773.70 €.

L'endettement de la Commune est nul depuis plusieurs années.

En section d'investissement, les crédits sont importants et permettent d'engager les opérations nécessaires sans avoir recours à l'emprunt. Toutefois, la Commune sollicite des subventions dès lors que cela est possible, en visant des co-financements de la part de l'Etat, du Conseil régional PACA et du Département à hauteur de 70%, voire 80% au maximum.

Les principales dépenses en 2023 ont concerné :

- La construction de la maison de santé pluriprofessionnelle (104 719.83 €)
- L'éclairage du stade Moutet et différentes interventions au pôle multiactivités Raymond Moutet (62 714.83 €)
- La création du citystade (environ 252 000 €)
- Divers matériels pour environ 58 000 €
- La mise aux normes de l'espace tisanerie et du réfectoire du groupe scolaire Julien Delaye (environ 55 000 €)
- La réfection de l'aire de jeux Odile Mouzard (environ 57 000 €)
- Différents travaux d'aménagement au sein des cabinets médicaux (environ 36 000 €), au cimetière (environ 30 600 €), au citystade (environ 35 000 €)
- Des frais d'études liés au projet de halle tiers-lieu écocitoyen (environ 33 000 €)

Les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 860 000 euros, et en recettes à 49 000 €.

b) Le budget primitif 2024

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Solde d'investissement reporté du budget principal	1 860 000 €	FCTVA	48 000 €
Nouveaux crédits	2 520 523 €	Taxe aménagement	1 000 €
		Subventions crédits reportés	49 000 €
		Subventions nouveaux crédits	752 000 €
Avance remboursement au budget annexe	80 000 €		
Total dépenses réelles	4 460 523 €	Total recettes réelles	850 000 €
Ecritures d'ordre Travaux en régie Intégration frais d'études	115 000 €	Ecriture d'ordre	127 750 €
		Produit des cessions d'immobilisations	
		Intégration frais d'études	
		Excédent reporté	3 597 773 €
Total général	4 575 523 €	Total général	4 575 523 €

Les principaux crédits d'investissement ont été mobilisés sur les opérations suivantes :

- La poursuite des travaux de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle : 1 702 000 €
- Le projet de la halle tiers-lieu éco-citoyen : 1 727 243 €
- Des travaux de voirie : 460 000 €
- L'acquisition de divers matériels : 108 500 €
- La seconde phase des travaux de réfection de l'aire de jeux Odile Mouzard : 40 000 €

BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Engagé dans le développement des énergies renouvelables et dans la réduction des dépenses d'énergie, le Conseil municipal a décidé de créer une régie autonome dédiée à la production d'énergie photovoltaïque à destination des bâtiments communaux (autoconsommation collective partagée) avec revente du surplus à EDF. La Maison de Santé Pluriprofessionnelle Duyes Bléone comptera en effet 270 m² de panneaux photovoltaïques pour une production estimée à 80 800 kWh / an, et le projet de halle tiers-lieu écocitoyen comprendra également ce type d'installation.

Trois élus municipaux ont été élus le 08 avril pour former le Conseil d'exploitation présidé par le maire.

Le budget primitif 2024 de ce nouveau budget annexe a été voté avec les recettes suivantes :

- En exploitation, 2 000 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Commune
- En investissement, une avance de 80 000 € versée par le budget principal et remboursable sur 20 ans, c'est-à-dire sur la même durée que pour l'amortissement des biens relevant de ce budget annexe

	Dépenses	Montants	Recettes	Montants
EXPLOITATION	Dépenses courantes	2 000 €	Subvention d'équilibre	2 000 €
	Total	2 000 €	Total	2 000 €
INVESTISSEMENT	Travaux photovoltaïque Maison de Santé	80 000 €	Avance du budget principal	80 000 €
	Total	80 000 €	Total	80 000 €

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Traditionnellement, le Centre communal d'action sociale d'Aiglun organise des actions en faveur des seniors (65 ans et plus). Il peut néanmoins être saisi pour des demandes d'aide sociale exceptionnelle.

Traditionnellement, le CCAS organise chaque année une sortie journalière, un repas de fin d'année ou une remise de colis pour les personnes les plus dépendantes.

Il co-organise également des ateliers de prévention destinés aux seniors avec la Mutualité française et l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires PACA, sans contrepartie financière.

Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention communale, du produit des ventes de concessions au cimetière (1/3 du produit) et de dons.

a) Le compte administratif 2023

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Actions seniors (sortie, repas et colis)	6 358.50 €	Produit des ventes de concessions	716.67 €
Assurances	228.24 €	Subvention communale	4 300.00 €
Protection fonctionnelle	41.08 €	Dons	800.00 €
Secours financiers	1 998.00 €		
Total général	8 625.82 €	Total général	5 816.67 €

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire (-2 809.15 €). Cumulé au résultat reporté au 31.12.2023 (+ 5 600.19 €), le résultat cumulé s'élève à 2 791.04 €.

b) Le budget primitif 2024

Le Conseil d'administration a souhaité maintenir un budget de fonctionnement à hauteur de 11 000 €.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Actions seniors	8 685 €	Produit des concessions	360 €
Assurances	315 €	Subvention communale	7 849 €
		Excédent reporté	2 791 €
Total général	11 000 €	Total général	11 000 €

Fait à Aiglun, le 15 avril 2024

Le maire et président de la régie et du CCAS,
Michel AUDRAN